



La Rougeole

Epidémiologie :

Au 20 février 2018, 429 cas de rougeole ont été déclarés depuis le début de l'année, avec un important foyer en Nouvelle Aquitaine et les premiers cas sarthois ont été déclarés ces dernières semaines.

L'incidence a été multipliée par 7 par rapport à la même période en 2017.

19 cas ont été hospitalisés pour une pneumopathie sévère dont 6 en réanimation avec 1 décès (*femme de 32 ans non vaccinée*).



La **transmission** se fait par voie aérienne, mais aussi de façon indirecte par des surfaces souillées de sécrétions naso-pharyngées.

L'**incubation** dure 10 à 14 jours.

Il s'agit d'une maladie hautement contagieuse à déclaration obligatoire. La période de contagiosité débute 5 jours avant et dure 5 jours après l'éruption.

Clinique :

Il y a d'abord une **phase d'invasion** (2 à 4 jours) : fièvre (39-40°C), catarrhe occulo-respiratoire, signe de Koplik. Puis une **éruption morbilliforme** (*maculopapules rouges avec des espaces de peau saine*) débute au niveau de la tête, du visage, puis s'étend de façon descendante. Elle disparaît progressivement au bout d'une semaine après une possible desquamation.

La rougeole peut se compliquer de surinfections bactériennes, de pathologies neurologiques (*encéphalite, ...*), de pneumonie rougeoleuse interstitielle à cellules géantes, kératite, hépatite cytolitique, surdité, thrombopénie, dysphagie...

Diagnostic :

Il est avant tout **clinique** et repose également sur l'anamnèse.

Il repose sur une **sérologie** : présence d'IgM spécifiques, ou ascension des anticorps sur 2 prélèvements espacés de 10 jours.

Des techniques de détection de l'ARN viral par amplification génique sont utiles pour confirmer le diagnostic (*sang, rhinopharynx, salive, urine*).

Traitement :

Il est **symptomatique**.



► Réseau LUTIN 72

Réseau sarthois de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Conduite à tenir face à un cas en cabinet de ville :

- ▶ Accélérer la prise en charge, éviter le séjour prolongé du cas en salle d'attente, mettre à disposition des patients des **masques** chirurgicaux s'ils toussent (*prévoir un affichage dans le cabinet*)
- ▶ Rechercher et identifier les patients **contacts** ayant fréquenté la salle d'attente
- ▶ **Inform**er les sujets contacts, vérifier leur statut vaccinal et porter l'indication d'une vaccination si nécessaire selon le calendrier vaccinal ou évaluer, en lien avec un service hospitalier, l'intérêt de l'administration d'immunoglobulines selon les recommandations
- ▶ Si l'état de santé du cas nécessite une **hospitalisation** : contacter un médecin hospitalier pour que les mesures préventives puissent être mises en place dès l'arrivée du malade (*service ou urgences*).

Pour les personnes contact d'un cas de rougeole :

- ▶ **Définition patient contact** : Personne ayant côtoyé le malade pendant sa période de contagiosité (5 jours avant, jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption).
- ▶ **Nourrissons âgés de 6 à 11 mois** : une dose de vaccin trivalent (*hors AMM entre 6 et 8 mois révolus : nouveauté du calendrier vaccinal 2018*) dans les 72 heures suivant le contact présumé
- ▶ **Personnes âgées de plus d'un an et nées depuis 1980** : mise à jour conformément au calendrier vaccinal pour atteindre deux doses de vaccin trivalent
- ▶ **Professionnels de santé ou personnels chargés de la petite enfance**, sans antécédent de rougeole et/ou n'ayant pas reçu deux doses de vaccin trivalent, quelle que soit leur date de naissance : une dose de vaccin trivalent

Dans certains cas, une injection d'immunoglobulines polyvalentes en milieu hospitalier peut être recommandée pour les personnes contacts (*notamment si risque de rougeole grave*).

La couverture vaccinale à deux doses est insuffisante dans notre région
(78 %, cf. bulletin de veille sanitaire du 2 janvier 2018).

**IL EST INDISPENSABLE DE VERIFIER SYSTEMATIQUEMENT
LE STATUT VACCINAL DE VOS PATIENTS**



Attention! Contagion!
La rougeole est une maladie
HAUTEMENT CONTAGIEUSE.

Une personne atteinte de la
rougeole peut infecter entre
15 et 20 personnes non
immunisées.

Sources :

Pilly 2014
Bulletin d'information CPIAS Pays de La Loire (15/02/2018)
Point d'information ARS Pays de La Loire (18/02/2018)
Santé publique France

Pour contacter, alerter le Réseau LUTIN 72
Secrétariat : 02 44 71 02 15 - lutinsct@ch-lemans.fr
Il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions
et vous accompagner dans cette prise en charge